



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1486

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions aux Communes de Vaulx en Velin, Curis au Mont d'Or et Vénissieux, au Syndicat mixte des Monts d'Or et aux associations Les producteurs du Chater et Terre d'Or**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Butin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1486**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions aux Communes de Vaulx en Velin, Curis au Mont d'Or et Vénissieux, au Syndicat mixte des Monts d'Or et aux associations Les producteurs du Chater et Terre d'Or**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon puis la Métropole de Lyon mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et du transfert de la politique agricole départementale à compter du 1er janvier 2015. Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, définie par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon avait adopté, par délibération n° 2010-1591 du Conseil du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural - protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016.

Par délibération n° 2015-0602 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise pour la période de juillet 2010 à septembre 2016.

Le projet PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est construit en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 3 577 385 € sur 5 ans pour la mise en œuvre de ses actions, répartis comme suit :

- . 1 214 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- . 484 885 € du Département du Rhône,
- . 1 378 500 € de la Métropole de Lyon,
- . 250 000 € de chacune des 2 Communautés de communes.

Les objectifs suivis par la Métropole dans le soutien de ces projets sont le maintien de l'activité agricole sur le territoire par une facilité à l'accès au foncier, notamment, en aidant les communes et les syndicats à maîtriser le foncier, le développement des relations de proximité entre les agriculteurs et les consommateurs, et enfin de maintenir une diversité de production sur son territoire.

Il est proposé au Conseil de soutenir 6 projets validés par les comités de pilotage du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 des 22 mars 2016 et 20 juin 2016.

I - Acquisition d'une parcelle sur la Commune de Vaulx en Velin

Les Communes de Décines Charpieu et de Vaulx en Velin travaillent ensemble à la redynamisation de la zone maraîchère des Terres du Velin. Un diagnostic de la zone a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine entre 2007 et 2008. Ce diagnostic a permis au comité de pilotage de ce projet de valider le projet de construction de 8 modules (bâtiments techniques pour exploitation maraîchère), l'acquisition de foncier sur Décines Charpieu (fait en 2014 au site de La Rubina), la viabilisation de parcelles et l'acquisition de foncier permettant l'installation d'agriculteurs et la construction de ces modules.

Dans le cadre de cette dynamique, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a exercé son droit de retour sur un ancien bâtiment agricole sous cahier des charges SAFER et mène actuellement des travaux nécessaires pour le diviser en 2 et conforter les exploitations de 2 jeunes agriculteurs qui ont commencé à exploiter des terrains depuis 2 ans sans avoir de locaux techniques.

Dans la continuité de cette dynamique, la Commune de Vaulx en Velin a la possibilité de pouvoir acquérir une parcelle, n° ZC 102, pour un montant total estimé à 18 660 €. Elle sollicite une subvention à hauteur de 10 830 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
acquisition foncière	15 660	autofinancement	7 830
cahier des charges SAFER	3 000	Métropole de Lyon	10 830
Total	18 660	Total	18 660

Le comité de pilotage du 22 mars 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

II - Acquisition de parcelles par le Syndicat mixte des Monts d'Or

Le Syndicat mixte des Monts d'Or intervient depuis de nombreuses années pour maintenir une stabilité au prix du foncier agricole, pour accompagner l'installation d'agriculteurs et favoriser le maintien des exploitations existantes. Pour cela, le Syndicat procède à des achats de foncier agricole sur son territoire.

Il est proposé au Conseil d'accompagner le Syndicat dans l'achat qu'il prévoit de réaliser concernant :

- 12 hectares et 7 ares que le groupement foncier agricole (GFA) de l'Aubépine vend. Cette propriété comprend 30 parcelles situées sur les Communes de Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or. Toutes les parcelles, sauf celles sur Poleymieux au Mont d'Or, sont en PENAP. La démarche de mise en place de périmètre PENAP a été lancée sur Poleymieux au Mont d'Or,
- une parcelle de 3 hectares 92 ares et 90 centiares sur la Commune de Saint Germain au Mont d'Or avec un bâtiment d'une trentaine de mètres carrés (entre grange et caborne non financée par le PSADER-PENAP). Cette parcelle pourrait permettre de participer à l'installation d'un jeune agriculteur en bovin extensif,
- 2 hectares 61 ares et 49 centiares de la propriété de M. Peytel, ancienne exploitation agricole de Poleymieux au Mont d'Or sur les Communes d'Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or et Poleymieux au Mont d'Or.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
GFA Aubépine	51 706	autofinancement	47 687
parcelle de Saint Germain au Mont d'Or (hors bâti)	21 342	Métropole de Lyon	31 791
parcelle de la propriété Peytel	6 430		
Total	79 478	Total	79 478

Le comité de pilotage du 20 juin 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

III - Etude de faisabilité pour la création d'un lieu de vente de produits locaux et épicerie à Curis au Mont d'Or

La Commune de Curis au Mont d'Or ne dispose d'aucun commerce de proximité sur son territoire. La volonté municipale est de mettre en place des systèmes qui permettent aux habitants de la Commune de pouvoir accéder à des produits alimentaires de proximité et de soutenir les agriculteurs de la Commune.

Elle a eu la possibilité d'acquérir un local dans lequel elle a installé un bar-restaurant. Elle souhaite maintenant agrandir ce bâtiment afin d'installer un commerce de proximité.

Avant le démarrage des travaux, il est nécessaire de mener une étude de faisabilité technico-économique pour l'implantation d'un commerce mixte entre produits frais d'agriculteurs et épicerie.

Le coût de cette étude est estimé à 6 091 € en investissement. La Métropole est sollicitée à hauteur de 4 872 € pour une subvention d'équipement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
business plan	791	autofinancement	1 219
étude de marché	2 800	Métropole de Lyon	4 872
étude urbanistique	2 500		
Total	6 091	Total	6 091

Le comité de pilotage du 22 mars 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

IV - Etudes de faisabilité pour la création d'un point de vente collectif et d'un marché de producteurs à Vénissieux

Depuis 2013, la Commune de Vénissieux a engagé des réflexions pour développer les circuits courts. A l'issue d'une première étude qui a permis de mettre en exergue 2 sortes de circuits courts qui pourraient être développés sur la Commune, la municipalité a décidé d'approfondir la faisabilité de la création d'un marché de producteurs et d'un point de vente collectif. Dans le cadre de ces 2 études de faisabilité, il s'agira de vérifier l'opportunité de développer l'un ou l'autre ou les 2 formes de circuits courts, de vérifier leurs positionnements géographiques au sein de la Commune, et de déterminer les conditions de réussite de l'opération ou des opérations.

Le coût de ces études est estimé à 7 280 € en investissement. La Métropole est sollicitée à hauteur de 5 824 € pour une subvention d'équipement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
étude de faisabilité technico-économique point de vente collectif	2 800	autofinancement	1 456
étude de faisabilité technico-économique marché de producteurs	4 480	Métropole de Lyon	5 824
Total	7 280	Total	7 280

Le comité de pilotage du 20 juin 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

V - Etude de faisabilité pour la création d'un point de vente collectif à Francheville par l'association Les producteurs du Chater

La mairie de Francheville avait réalisé une étude sur la situation du commerce dans la Commune. Cette étude a fait ressortir une demande en matière de produits issus de l'agriculture locale en vente directe. Dans la continuité, la Commune a lancé un appel à projet, et un groupe d'agriculteurs s'est constitué pour y répondre.

Une étude de faisabilité et de marché doit maintenant permettre de vérifier la validité du projet, notamment au regard des points de vente existants de Sainte Foy lès Lyon et Craponne.

Le coût de cette étude est estimé à 5 918 € en investissement. La Métropole est sollicitée à hauteur de 4 734 € pour une subvention d'équipement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
étude de faisabilité technico-économique	2 718	autofinancement	1 184
étude juridique	2 700	Métropole de Lyon	4 734
étude aménagement intérieur	500		
Total	5 918	Total	5 918

Le comité de pilotage du 20 juin 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

VI - Préservation et adaptation des espèces et variétés végétales locales par l'association Terre d'Or

Terre d'or est un réseau coopératif de mutualisation de ressources locales, qu'elles soient humaines, de l'ordre de connaissances et des savoir-faire, matérielles ou immatérielles. Ce collectif qui associe des maraîchers et des jardins collectifs souhaite développer un projet de mise en production et de distribution de variétés végétales locales répertoriées par le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA).

Permettre aux agriculteurs locaux de produire ces variétés et de les commercialiser suppose une production de semences en grand volume, chaque année, qui ne peut se faire que dans un cadre professionnel. Pour cela, le collectif a associé dans sa démarche un phytothérapeute, ancien agriculteur, qui pendant 20 ans produisait des semences, et notamment gérait une collection de 2 000 variétés potagères venant de son grand-père et cédée au CRBA.

Ce travail de multiplication des semences a démarré en 2015 avec de très bons résultats malgré une année très chaude et très sèche avec 9 variétés différentes testées, en général sans arrosage en dehors de la période de levée.

Pour 2016, les mêmes variétés seront reprises afin de conforter leur adaptation à l'environnement local, de tester la stabilité de la variété, mais aussi d'autres variétés afin de compléter progressivement la gamme produite.

Après la première année de test de l'opération, en 2016 démarrera un cycle de formation afin d'améliorer les compétences de tous les membres sur la production de semences ainsi que des actions visant à développer l'autofinancement de la structure dans une volonté de l'amener à un fonctionnement autonome en 4 années, par la recherche de partenariats et de mécénats, la mise en place de la commercialisation de produits (plants et légumes), d'animation et d'actions de conseil.

La poursuite de la mise en place de ce projet nécessite des équipements complémentaires tels que divers tamis, des séchoirs, des fûts de stockage, etc. dont le coût total est estimé à 6 100 € en investissement. La Métropole est sollicitée à hauteur de 2 440 € en investissement.

Le coût de ce projet est estimé à 64 435 € en fonctionnement. La Métropole est sollicitée à hauteur de 45 104 € en fonctionnement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>investissement</i>			
matériel de semences et stockage (séchoirs, tamis, fûts, sachets, etc.)	5 100	autofinancement	3 660
matériel de culture (paille et intrants, identification, etc.)	1 000	Métropole de Lyon	2 440
<i>sous-total :</i>	<i>6 100</i>	<i>sous-total :</i>	<i>6 100</i>
<i>fonctionnement</i>			
temps de culture, temps de récolte et de mise en conservation	31 800	Métropole de Lyon	45 104
suivi scientifique	14 377	autofinancement	19 331
accompagnement technique et structuration du fonctionnement	18 258		
<i>sous-total :</i>	<i>64 435</i>	<i>sous-total :</i>	<i>64 435</i>
Total	70 535	Total	70 535

Le comité de pilotage du 20 juin 2016 a donné un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 60 491 €, répartis comme suit :

- 10 830 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin pour l'acquisition d'une parcelle,
- 31 791 € au profit du Syndicat mixte des Monts d'Or pour l'acquisition de 12 hectares 7 ares de parcelles du groupement foncier agricole (GFA) de l'Aubépine, de 3 hectares 92 ares 90 centiares sur Saint Germain au Mont d'Or et de 2 hectares 61 ares 49 centiares de la propriété Peytel sur les Communes d'Albigny sur Saône, de Curis au Mont d'Or et de Poleymieux au Mont d'Or,
- 4 872 € au profit de la Commune de Curis au Mont d'Or pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un lieu de vente de produits de proximité,
- 5 824 € au profit de la Commune de Vénissieux pour la réalisation d'études de faisabilité d'un point de vente collectif et d'un marché de producteurs,
- 4 734 € au profit de l'association Les producteurs du Chater pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un point de vente collectif,
- 2 440 € au profit de l'association Terre d'Or pour le matériel nécessaire à la réalisation de l'action ;

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 104 €, au profit de l'association Terre d'Or, pour la préservation et l'adaptation des variétés végétales locales ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association Terre d'Or, l'association Les producteurs du Chater, le Syndicat mixte des Monts d'Or, la Commune de Curis au Mont d'Or, la Commune de Vaulx en Velin et la Commune de Vénissieux, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer en fonctionnement, soit 45 104 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2934.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Espaces naturels, individualisée sur les opérations :

- n° 0P27O2934, le 2 mai 2016 pour un montant de 35 000 € en dépenses,
- n° 0P27O4973A, le 27 juin 2016 pour un montant de 321 000 € en dépenses,
- n° 0P27O4974A, le 21 mars 2016 pour un montant de 130 000 € en dépenses.

5° - Le montant total à payer, soit 60 491 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - comptes 2041481, 20421 et 2041482 - fonction 6312 :

- opération n° 0P27O2934, pour un montant de 5 824 €, à prévoir en 2016,
- opération n° 0P27O4973A, pour un montant de 52 227 €, répartis comme suit :
 - . 25 000 € en 2016,
 - . 27 227 € en 2017 ;
- opération n° 0P27O4974A, pour un montant de 2 440 €, à prévoir en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.